

Lors du Conseil Syndical de l'UNION TERRITORIALE 03 CFDT nous avons abordé entre autres les sujets d'actualité économique et sociaux.

° **La crise énergétique et le pouvoir d'achat**

La crise énergétique actuelle est un point qui accentue les difficultés qui pèsent sur le pouvoir d'achat et plus particulièrement sur les revenus les plus modestes.

Comme le demandait la CFDT Retraités, la revalorisation de 5,12% des pensions complémentaires Agirc-Arrco est effective depuis le 1 novembre 2022.

Quant à la revalorisation des pensions de base prévue en janvier 2023 celle-ci doit répondre à la perte effective du pouvoir d'achat actuel. L'augmentation perçue en juillet 2022 n'étant qu'une avance.

° **Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)**

Les mesures annoncées concernant la prévention sont positives ; La généralisation des consultations de prévention 60/65 ans répond aux besoins.

Par contre, les dispositions projetées pour la lutte contre les déserts médicaux ne répondent pas aux attentes des patients et des revendications de la CFDT Retraités.

Sur la perte d'autonomie, il est proposé la mise en place sur plusieurs années une suite de mesurées. Nous sommes loin des besoins et des attentes.

La loi sur l'Autonomie qui doit traiter des besoins de la population annoncée depuis plusieurs années est toujours au frigo.

° **La Complémentaire santé**

La CFDT Retraités agit pour que les Retraités puissent bénéficier d'une réduction de leur couverture complémentaire santé.

Pour cela, nous demandons l'ouverture d'une concertation tripartite entre l'Etat, les confédérations syndicales et les trois familles de complémentaire.

Pour bénéficier d'une réduction du coût de la couverture complémentaire santé, la CFDT Retraités propose un contrat collectif négocié

avec une mutuelle ; Les conditions tarifaires d'un contrat collectif sont toujours meilleures qu'un contrat individuel pour les mêmes garanties.